

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 08/11/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION JEUNES

CORRESPONDANCE

ASC ST NAZAIRE : du 02/11/22, demandant le report du match U13 PB du 19/11/22, CABESTANY 2 / ST NAZAIRE N° 25014656 (manque accord du club adverse).

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE U17 et U15

Les matches se joueront le 27/11/22 sur le terrain de club 1er nommé au tirage.
En cas de terrain indisponible la rencontre est automatique inversée.

U17 2^{EME} TOUR le 27/11/22

6 clubs : 3 matches = 3 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour régional

FC LE SOLER	FC PORT- VENDRES
FC CERDAGNE	USEPMM
CANET RFC	FC THUIR

U15 2^{EME} TOUR le 27/11/22

6 clubs : 3 matches = 3 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour régional

FC CERDAGNE	AVENIR FOOTBALL CATALAN
FC THUIR	CANET RFC
USEPMM	FC ALBERES-ARGELES



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RAPPEL ARTICLE 9 DES EPREUVES OFFICIELLES

Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, **le mardi avant 18h00 précédant le jour de la rencontre**, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe.

Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au **mercredi 12h00 dernier délai.**

Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match «par forfait» du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences.

A partir de la 2ème phase le texte rectifié par le Comité Directeur dans l'OFFICIEL 66 N°13 prendra effet.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
R. SANCHEZ

Commission des Féminines

REUNION DU 09/11/22 MATIN

Présidente : Annick COUEFFEC

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Patricia BREUX

Assiste : Alexiane RAMOND, Service Civique.

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.